



Commission des dynamiques territoriales

2144 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle

Aides départementales en matière d'hébergement touristique

Rapport n° CP/2015/489

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Départemental diverses propositions d'aides départementales en faveur de l'hébergement touristique (appel à projets 2015 en faveur de l'hôtellerie alsacienne et camping-caravaning). Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la délibération de la commission permanente du Conseil Général en date du 5 janvier 2015, approuvant les modalités de cet appel à projet.

Objet du rapport

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Départemental diverses propositions d'aides départementales en matière d'hébergement touristique (appel à projets 2015 en faveur de l'hôtellerie alsacienne et camping-caravaning).

Ces projets ont été examinés favorablement par le bureau de l'ADT du Bas-Rhin et le groupe de travail tourisme intercollectivités (GTT).

Il convient de se prononcer sur ces différentes opérations qui représentent une participation départementale globale 366 700 € pour des investissements éligibles d'un montant total de 17 662 000 € HT.

1. L'appel à projets 2015 en faveur de l'hôtellerie alsacienne

Rappel de l'économie générale du dispositif

L'appel à projets est commun à la Région Alsace et aux Départements Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il s'appuie sur les enseignements de l'appel à projets lancé en 2014 qui a permis de soutenir seize projets pour un montant total de subventions de 1 130 104 euros apporté par les trois collectivités.

Il a pour objectif de dynamiser et qualifier l'offre hôtelière sur le territoire alsacien, en inscrivant le développement hôtelier dans son territoire, en encourageant les démarches qualité, en favorisant la pratique du développement durable et en dynamisant la mise en marché.

Outre l'objectif de qualification de l'offre marchande, les projets devront s'inscrire a minima dans une des thématiques prioritaires suivantes en phase avec la stratégie de développement du tourisme en Alsace : tourisme d'affaires, cyclotourisme, œnotourisme, écotourisme, offre innovante. D'autres critères déterminants sont identifiés, en particulier l'intérêt du projet pour le territoire ou les partenariats avec les acteurs touristiques du territoire.

La réalisation d'un audit énergétique et d'une stratégie marketing et commerciale est exigée. Les projets intégrant pleinement le développement durable dans ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale, pourront bénéficier d'une

bonification dans la notation des dossiers de candidature. La date de clôture de l'appel à projets 2015 a été fixée au 18 mai 2015.

Les aspects budgétaires et financiers

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle totale allouée à l'APH 2015 est de 1 200 000 euros, à l'identique du budget de l'APH 2014, ventilée comme suit :

Région Alsace	600 000 €
Département du Bas-Rhin	300 000 €
Département du Haut-Rhin	300 000 €

La collectivité départementale bas-rhinoise s'est inscrite dans l'appel à projets 2015 en faveur de l'hôtellerie alsacienne sous réserve des dotations budgétaires à venir (délibération de la commission permanente du Conseil Général du 5 janvier 2015).

Suite au vote du budget primitif de 2015, l'autorisation de programme correspondante est ouverte. Les crédits de paiement seraient à prévoir sur les exercices 2016 et 2015.

Analyse technique des offres

- Grille d'analyse multicritères avec pondération ; budget éligible plafonné à 1 M€ ; notation sur 30 points avec bonus « développement durable » jusqu'à + 4 points
- Avis des Chambres de commerce et d'industrie (gestion et structure financière de l'entreprise) et avis d'Energivie (volet économies d'énergie)
- 13 dossiers dont 5 dans le Bas-Rhin (11,790 M€ d'investissements) situés à Strasbourg (2), Sélestat et Nord Alsace (2) et 8 dans le Haut-Rhin (18,121 M€ d'investissements). Les cinq dossiers bas-rhinois ont tous été retenus. Ils présentent toutefois un panel très diversifié au regard des exigences du cahier des charges, qui se traduit par un large spectre de notation.

Analyse synthétique des 5 dossiers bas-rhinois

Projet	Investissements	Budget éligible (plafonné à 1M€)	Notation/ classement	Taux	Montant de l'aide proposée*
Majuscule Sélestat	6,377	1,000	27	20%	200 000
Tilleul Cleebourg	1,766	1,000	24,5	15%	150 000
Grain de Sel Laubach	1,444	1,000	18	13%	130 000
Les Roses Strasbourg	0,395	0,295	12	forfait	20 000
Brit'Hôtel Strasbourg	1,807	1,000	12	forfait	20 000
	11,790				520 000

***financement 50% Région/50% Département, soit 260 000 euros par collectivité**

Au final, le montant total des subventions du Conseil Départemental du Bas-Rhin au bénéfice des cinq porteurs de projet lauréats dans le Bas-Rhin s'élève ainsi à 260 000 euros (pour mémoire : enveloppe budgétaire prévisionnelle de 300 000 euros).

2. Aide à l'aménagement des terrains de camping (réouverture du Camping de Strasbourg)

Situé dans le quartier de la Montagne Verte, le Camping de Strasbourg jouit d'un environnement naturel de qualité au cœur du Parc naturel urbain, à une dizaine de minutes du centre-ville en transports en commun ou à vélo.

Vétuste, l'équipement a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation et de modernisation, nécessitant la fermeture de l'établissement pendant plusieurs mois.

Le concept retenu pour la restructuration est celui d'un camping « nature » en milieu urbain. L'offre du nouveau camping sera plus diversifiée et permettra des séjours de courte, moyenne et longue durées, avec 196 emplacements sur 4 hectares arborés, dont des emplacements équipés de tentes toiles et bois ainsi que des habitations légères de loisir, des cottages et des roulottes en bois. Des emplacements pour camping-cars sont également proposés pour de courts séjours.

Des équipements de loisir (piscine, aire de jeux, restaurant) signent un équipement d'hôtellerie de plein air de haut niveau classé 4 étoiles.

L'Eurométropole a fait une délégation de service public au leader du camping nature, le groupe Huttopia-Indigo. Le nouvel équipement est opérationnel depuis le 15 juillet 2015. Il est ouvert à l'année.

L'opération représente un investissement de 7,3 M€ HT. Inscrite au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise, elle est susceptible de bénéficier d'une subvention départementale de 106 700 €, soit le montant plafond du dispositif de soutien à l'hôtellerie de plein air.

3. Incidences financières

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits nécessaires seraient engagés sur les autorisations de programmes (AP) suivantes :

- R 2015 Hôtellerie Appel à projets :
 - Montant de l'AP : 300 000 €
 - Montant disponible sur l'AP : 300 000 €
 - Crédits proposés : 260 000 €

- R 2015 Camping & restauration :
 - Montant de l'AP : 107 000 €
 - Montant disponible sur l'AP : 107 000 €
 - Crédits proposés : 106 700 €

Il est précisé que l'intervention départementale se fonde en l'espèce sur l'article L 1111-4 du CGCT, ainsi que sur les articles L 111-1 , L 111-2 et L 132-1 et suivants du Code du tourisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, récapitulées dans le tableau général annexé à la présente délibération :

- 260 000 € en faveur de cinq établissements hôteliers pour des travaux de modernisation fondamentale, d'extension ou de création, dans le cadre de l'appel à projets 2015 en faveur de l'hôtellerie alsacienne

Ces subventions seront versées en deux fois aux bénéficiaires : un acompte de 30 % minimum sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux, le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

- 106 700 € pour la modernisation et la restructuration du camping municipal de la Montagne Verte » réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole.

La subvention fera l'objet d'un versement unique.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer les conventions financières correspondantes.

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,



Frédéric BIERRY